

que d'ailleurs la dépense considérable, où les entraînerait cette nouvelle construction, ne peut être supportée par ladite paroisse, qui depuis peu s'est épuisée en réparations pour leur église, clocher et presbytère et qu'à tous égards cet agrandissement serait inutile, très dispendieux et occasionnerait encore l'embarras à la paroisse de former un cimetière nouveau, dès que l'on destine l'emplacement de ce même agrandissement sur l'ancien. »

Les délibérants se choisirent un syndic, Pierre Poullard, et lui donnèrent mandat de défendre leurs résolutions, de les appuyer, principalement de veiller à ce que la voûte soit achevée, sans qu'on se permit, sous ce prétexte, de bouleverser tout l'édifice et d'accroître inconsidérément les dettes. A leurs yeux cette restauration était non seulement nuisible à leurs intérêts et sans avantage pour la région ; mais elle n'avait été concertée, entre le curé et Maurice Garel, que par suite de l'ancienne querelle au sujet des halles ; c'était une façon habile de se relever de cet échec et de se venger. Le point d'honneur leur conseillait de ne pas céder aujourd'hui plus que la première fois. Et comme ils n'avaient d'autre moyen prompt et facile de témoigner leur mauvaise humeur et de calmer leur colère que de destituer le luminier en charge, Benoît Rechagneux, trop favorable aux mesures qu'ils désapprouvaient, ils élurent à sa place Joseph Maillavin, qui eut leurs suffrages, conjointement avec Clair Noailly, deux des plus fougueux meneurs.

Avant qu'on ne se séparât, Rechagneux et Maurice Garel se présentèrent pour faire leurs réserves et leurs protestations « telles que de droit » et en demandèrent acte.

Quatorze paroissiens avaient pris part à la réunion, deux habitants de Jas, Étienne Cartairon et Mathieu Girardon, s'étaient joints avec eux et peu après huit autres protes-